

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 8 septembre 2014 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire, Sylvain Charron et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que Madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de Madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20h00, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absent : Aucun

No 4951-09-14
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 11 août 2014

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Dossier expropriation lot 1 920 192 et partie de l'ancien lot 1 920 006
- 5.4 Refonte du site internet – Octroi de contrat

6. Travaux publics

- 6.1 Avis de motion – règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés ouverts au public
- 6.2 Entente avec le promoteur immobilier 9226-7327 Québec inc.
- 6.3 Offre de vente – Partie du lot numéro 1 920 604
- 6.4 Offre d'achat – Partie du lot numéro 1 920 310
- 6.5 Offre d'achat – Partie du lot numéro 1 920 641

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Embauche à la bibliothèque municipale (congé de maternité)
- 7.2 Embauche à la bibliothèque municipale (étudiant)
- 7.3 Appui au comité de candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel – Finale des Jeux du Québec, Hiver 2017

8. Urbanisme

- 8.1 Dérogation mineure – 14, chemin des Loriots
- 8.2 Constat d'infraction – 646, chemin Sainte-Anne-des-Lacs
- 8.3 Constat d'infraction – 133, chemin des Cèdres

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Installation d'un arrêt obligatoire sur le chemin du Paradis à l'intersection du chemin des Pensées
- 9.2 Demande d'autorisation – Utilisation d'images du projet de la caserne de pompiers
- 9.3 Protocole d'entente Caserne
- 9.4 Autorisation d'installation de deux lumières de rue

10. Environnement

- 10.1 Contrat - Cueillette, transport et dispositions des résidus domestiques et des matières recyclables

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot de la mairesse et des conseillers

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualités.

Questions écrites d'intérêt public

Lettre de Monsieur Robert Obadia.

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

No 4952-09-14
Adoption du
procès-verbal
du 11 août
2014

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'approuver le procès-verbal du 11 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4953-09-14
Comptes payés
et à payer

Madame Monique Monette Laroche, mairesse, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu que ses fils sont directement concernés par cette dernière et s'abstient de voter.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 août 2014 pour un montant de 116 058,71 \$ - chèques numéros 10716 à 10725.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2014 au montant de 219 874,01 \$ - chèques numéros 10735 à 10827.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 août 2014 sont déposés au Conseil.

No 4954-09-14
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500\$ chacune.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

David Riddell Excavation/Transport	49 825,49 \$
Dynamitage St-Pierre (1987) inc.	18 540,00 \$
Dynamitage St-Pierre (1987) inc.	4 050,00 \$
Entretien J.R. Villeneuve	16 800,00 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	2 992,92 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	2 548,44 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	2 973,66 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	3 496,12 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	4 642,68 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	4 918,80 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	4 586,84 \$
Groupe St-Onge	4 661,19 \$
Lafarge	11 565,96 \$
Lafarge	8 582,25 \$
Les entreprises Michaudville	10 010,11 \$

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

Manaction inc.	4 853,32 \$
Mont Saint-Sauveur parc aquatique	5 530,00 \$
Pavage Jérômien	13 855,90 \$
Sani-services G. Thibault & Fils inc.	18 222,49 \$
Sani-services G. Thibault & Fils inc.	7 813,34 \$
Yvan Raymond	3 401,15 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	13 157,37 \$
Paul Hébert – transport en vrac	3 952,20 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 4955-09-14
Dossier
expropriation
du lot 1 920 192
et partie de
l'ancien lot
1 920 006

Attendu la demande du cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau les autorisant à loger au Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-M-209470-1303 une demande de désistement de l'expropriation visant le lot 1 920 192 et une demande de désistement visant une partie du lot 1 920 006 devenu le nouveau lot 5 495 081 du cadastre du Québec;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau à loger au Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-M-209470-1303 une demande de désistement de l'expropriation visant le lot 1 920 192 et une demande de désistement visant une partie du lot 1 920 006 devenu le nouveau lot 5 495 081 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Dufresne Hébert Comeau, avocats

No 4956-09-14
Refonte du
site internet –
Octroi de
contrat

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de services de l'entreprise XpressionPub inc. pour l'étude préliminaire de la refonte du site internet de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, au coût de 1 360 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : XpressionPub inc.
Technicienne à la comptabilité

Avis de motion
décrétant
l'entretien hivernal
des chemins
privés ouverts
au public

Avis de motion est donné par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, de la présentation à la prochaine séance des règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés suivants ouverts au public :

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

Chemin des Acacias
Chemin des Capelans
Chemin des Carouges
Chemin des Chatons
Chemin des Edelweiss
Chemin des Mulots
Chemin des Oies
Chemin de l'Omble
Chemin Paquin
Chemin des Perce-neige
Chemin des Peupliers
Chemin de la Plume-de-feu
Chemin des Pluviers
Chemin des Tilleuls

No 4957-09-14
Entente avec
le promoteur
immobilier
9226-7327
Québec inc.

Attendu le règlement numéro 337-2-2014 concernant les ententes relatives au financement et à l'exécution des travaux municipaux;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à signer l'entente entre la municipalité et le promoteur immobilier 9226-7327 Québec inc. quant au projet immobilier « Les sommets du lac Marois, Phases I et II ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Promoteur immobilier 9226-7327 Québec inc.

No 4958-09-14
Offre de
vente –
Partie du lot
numéro
1 920 604

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De vendre à Monsieur Kevin Maguire une partie du lot 1 920 604 du cadastre officiel du Québec au prix de 3 000,00 \$;

De mandater Me Carole Forget, notaire, à la préparation de l'acte de vente. L'acheteur et la municipalité acquitteront chacun 50 % des frais et honoraires de l'acte de vente, de sa publication et des copies pour les parties ainsi que des frais d'arpentage.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

No 4959-09-14
Offre d'achat –
Partie du lot
numéro

1 920 310

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acheter de Monsieur Kevin Maguire une partie du lot 1 920 310 du cadastre officiel du Québec au prix de 1 \$.

De mandater Me Carole Forget, notaire, à la préparation de l'acte de vente. L'acheteur et la municipalité acquitteront chacun 50 % des frais et honoraires de l'acte de vente, de sa publication et des copies pour les parties ainsi que des frais d'arpentage.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire

No 4960-09-14
Offre d'achat –
Partie du lot
numéro

1 920 641

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acheter de Monsieur Normand Pinet une partie du lot numéro 1 920 641 du cadastre officiel du Québec au prix de 10 000 \$.

De mandater Me Carole Forget, notaire à la préparation de l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que les frais d'arpentage seront à la charge de l'acheteur.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire

No 4961-09-14
Embauche à
la bibliothèque
municipale
(congé de
maternité)

Attendu le départ en congé de maternité de Madame Marie-Lyne Dubé;

Attendu qu'il y a lieu de combler l'horaire du mardi à la bibliothèque municipale;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Madame Valérie Lépine à la bibliothèque municipale pour combler l'horaire du mardi et remplacer la responsable de la bibliothèque durant ses vacances, à l'échelon 1 de la convention

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

collective présentement en vigueur. Ceci pour un remplacement d'un congé de maternité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 4962-09-14
Embauche à la bibliothèque municipale (étudiant)

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Madame Margo Fouquet pour effectuer du remplacement selon les besoins de la bibliothèque, au salaire d'étudiant de 11,89 \$ l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 4963-09-14
Appui au comité de candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel – Finale des Jeux du Québec, Hiver 2017

Attendu la volonté des villes de Saint-Jérôme et Mirabel d'obtenir l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017;

Attendu que le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

Attendu que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

Attendu l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

Attendu que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

Attendu que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

Attendu que les Jeux du Québec est un événement mobilisateur pour les jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

Attendu que le partenariat et l'entraide sont l'axe central de ces Jeux;

Attendu la capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et de leurs partenaires, à présenter cet événement;

En conséquent des attendus qui font partie de la présente résolution;

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec Hiver 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Monsieur Stéphane Maher, Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Jean Bouchard, Ville de Mirabel

No 4964-09-14
Demande
de dérogation
mineure –
14, des
Loriots

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 14, chemin des Loriots;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement d'une maison unifamiliale, à même la véranda existante, à convertir en salle à manger, dont l'extrémité extérieure sera située à 4,35 mètres d'une ligne latérale, en lieu et place des 7,6 mètres requis par le règlement 1001;

Attendu que l'autorisation du maintien de ladite construction dans son emplacement actuel soit à respectivement 9,74 mètres pour l'extrémité droite de la maison et 9,16 mètres pour une partie d'un porche empiétant également dans la cour avant, en lieu et place des 10,7 mètres requis par le règlement 1001;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 18 août 2014 a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour la raison suivante :

- La partie concernée du bâtiment touchée par la demande de dérogation peut être considérée conforme en tant que véranda puisqu'un empiètement de 2 mètres dans les marges arrière et latérales est permis dans le règlement. Cette partie du bâtiment étant donc actuellement protégé par droit acquis;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014-00355 en autorisant l'agrandissement d'une maison unifamiliale, à même la véranda existante, à convertir en salle à manger, dont l'extrémité extérieure sera située à 4,35 mètres d'une ligne latérale, en lieu et place des 7,6 mètres requis par le règlement 1001, le tout se rapportant à la résidence sise au 14, chemin des Loriots et tel que montré au plan

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, le 3 août 2014, sous le numéro 1350 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de l'Urbanisme
Propriétaire du 14, chemin des Loriots

No 4965-09-14
Constat
d'infraction –
646, chemin
Sainte-Anne-
des-Lacs

Attendu que le Service de l'Urbanisme reçoit des plaintes vis-à-vis la propreté du terrain;

Attendu que le propriétaire du 646, chemin Sainte-Anne-des-Lacs a reçu verbalement et par écrit l'avis de non-conformité de l'entreposage effectué sur le terrain;

Attendu que le Service de l'Urbanisme a exigé que le terrain soit nettoyé en mai 2014;

Attendu que le Service de l'Urbanisme a exigé que le terrain soit nettoyé en juillet 2014;

Attendu qu'après inspection, il apparaît que le nettoyage demandé n'ait pas été effectué;

Attendu que le règlement numéro 1001 permet uniquement l'entreposage en marge latérale et arrière;

Attendu que des ponceaux en cour avant ont été observés lors d'inspection;

Attendu que des matériaux de construction sont entreposés mais qu'il n'y a pas de travaux sur place;

Attendu que l'entreposage de matériaux de récupération n'est pas permis;

Attendu qu'il est considéré comme une nuisance de conserver des rebus sur sa propriété (règlement SQ-04-2012);

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de l'Urbanisme à émettre au propriétaire du 646, chemin Sainte-Anne-des-Lacs un constat d'infraction pour :

- Entreposage extérieur de matériaux (ponceau, poteau, boîte à ordures) non complémentaire à l'usage principal du bâtiment autorisé dans le permis initial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de l'Urbanisme

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

No 4966-09-14
Constat
d'infraction -
133, Chemin
des Cèdres

Attendu que le propriétaire du 133, chemin des Cèdres a reçu verbalement et par écrit l'avis de non-conformité de sa construction complémentaire en cour avant;

Attendu que le Service de l'Urbanisme a exigé la correction de la construction;

Attendu qu'après inspection, les travaux de modifications effectués ne rendent pas la construction conforme;

Attendu que le projet de construction a été modifié sans que le Service de l'Urbanisme en soit informé;

Attendu que les modifications apportées ne respectent pas le permis numéro 2013-00294;

Attendu que les modifications apportées ne sont pas conformes aux dispositions du règlement de zonage;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de l'Urbanisme à émettre au propriétaire du 133, chemin des Cèdres un constat d'infraction pour :

- Avoir modifié un projet de construction pour lequel un permis a été émis sans en aviser un responsable du Service de l'Urbanisme;
- Avoir procédé à la construction qui ne respecte pas les dispositions du règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de l'Urbanisme

No 4967-09-14
Installation d'un
arrêt
obligatoire
sur le chemin
du Paradis à
l'intersection
du chemin des
Pensées

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité publique d'installer un panneau d'arrêt obligatoire sur le chemin du Paradis à l'intersection du chemin des Pensées;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

D'installer un panneau d'arrêt obligatoire sur le chemin du Paradis à l'intersection du chemin des Pensées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de Sécurité publique
Directeur du Service des Travaux publics

No 4968-09-14
Demande
d'autorisation–
Utilisation
d'images du
projet de la
caserne de
pompiers

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la firme Hébert-Zurita Architectes à utiliser des images correspondant au projet de la caserne de pompiers de la municipalité pour des fins de publicité, seulement après l'annonce publique par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de Sécurité incendie

No 4969-09-14
Protocole
d'entente
Caserne

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse à signer le protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de Sécurité incendie

No 4970-09-14
Autorisation
d'installation
de deux
lumières de rue

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation de deux lumières de rue, une à l'intersection des chemins Godefroy et Paquin et l'autre à l'intersection des chemins Filion et Malards.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de Sécurité incendie
Madame Caroline Paquin, Domaine La Canardière

No 4971-09-14
Contrat –
Cueillette,
transport et
disposition
des résidus
domestiques
et des matières
recyclables

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la cueillette, le transport et la disposition des résidus domestiques et des matières recyclables;

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

Attendu que trois (3) soumissions ont été reçues;

ENTREPRISE		2015	2016	2017	TOTAL
Sani-services Thibault & Fils inc.	Résidus domestiques	211 761,00\$	215 963,10\$	220 268,70\$	647 992,80\$
	Matières recyclables	85 905,00\$	87 602,40\$	89 341,20\$	262 848,60\$
				Total	910 841,40\$
Transport sanitaire Hayes 2945380 Canada Inc.	Résidus domestiques	233 703,00\$	233 703,00\$	233 703,00\$	701 109,00\$
	Matières recyclables	103 707,00\$	103 707,00\$	103 707,00\$	311 121,00\$
				Total	1 012 230,00\$
Gestion sanitaire Tibo inc.	Résidus domestiques	215 280,00\$	219 420,00\$	227 700,00\$	662 400,00\$
	Matières recyclables	111 780,00\$	115 920,00\$	124 200,00\$	351 900,00\$
				Total	1 014 300,00\$

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'octroyer un contrat d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2015 à Sani-services G. Thibault & Fils inc. pour la cueillette, le transport et la disposition des résidus domestiques une fois par semaine toute l'année, le lundi, au coût de 211 761,00 \$ taxes en sus, avec possibilité de deux (2) renouvellements d'un (1) an, soit 215 963,10 \$ taxes en sus pour l'année 2016 et 220 268,70 \$ taxes en sus pour l'année 2017.

D'octroyer un contrat d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2015 à Sani-services G. Thibault & Fils inc. pour la cueillette, le transport et la disposition des matières recyclables toutes les deux (2) semaines, le jeudi dans le secteur A et à toutes les deux (2) semaines, le jeudi dans le secteur B, au coût de 85 905,00 \$ taxes en sus, avec possibilité de deux (2) renouvellements d'un an, soit 87 602,40 \$ taxes en sus pour l'année 2016 et 89 341,20 \$ taxes en sus pour l'année 2017. Le tout conformément au devis et aux soumissions déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de l'Environnement
Technicienne à la comptabilité
Sani-services G. Thibault & Fils inc.

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

Varia

Correspondance La correspondance du mois d'août 2014 est déposée au Conseil.

Période de questions Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 20h45

Fin : 21h30

No 4972-09-14
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité de clore à 21h30 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier